

2 Soutenir CIVIVA,
Devenir membre!

3 Un service
civil volontaire?

4 Un service civil
en montagne

6 Informations
des organisations

Des mesures par la petite porte

«La réintroduction de l'examen de conscience n'est plus à l'ordre du jour», avons-nous annoncé dans notre dernier numéro. Pourtant, le 10 décembre, CIVIVA a publié un communiqué de presse intitulé «Un examen de conscience light est réintroduit». Et il s'agit là seulement de la pointe de l'iceberg.

La preuve par l'acte avait à peine deux mois en juin 2009, quand le capitaine Hurter et le lieutenant-colonel Fehr, Conseillers nationaux UDC, ont demandé des mesures contre la «ruée sur le service civil». Coup sur coup, d'autres offensives parlementaires ont suivi: «Réintroduire l'examen du conflit de conscience»; «Halte à l'hémorragie vers le service civil»; «Modification de la loi fédérale sur le service civil»; «Pour un service civil, et non un libre service», etc.

Sans le consentement du parlement

Le Conseil fédéral en a à chaque fois appelé à la patience, car il voulait attendre des chiffres solides pour tirer des conclusions. Il a ainsi présenté en juin de l'année dernière le premier rapport sur les effets de la preuve par l'acte au sein duquel il concluait qu'une révision immédiate de la loi n'était pas nécessaire. Début décembre, il a néanmoins pris des mesures pour «réduire l'attrait du service civil»: Le formulaire de demande d'admission n'est plus disponible que sur demande, l'affectation longue doit être effectuée durant les trois années suivant l'admission, les objecteurs de conscience ne peuvent plus effectuer de service civil que dans deux des huit domaines d'activité, les indemnités sont divisées par deux, etc.

De plus, les recrues en service qui souhaitent faire une demande de service civil doivent se soumettre «à un examen d'aptitude». CIVIVA craint qu'ainsi soit réintroduit un «examen de conscience par la petite porte». Toutes ces décisions sont introduites



Le Conseil fédéral a réintroduit un examen de conscience «light». Photo: ZIVI

par voie d'ordonnance et n'ont besoin d'aucun consentement du peuple ou du parlement. Les mesures sont valables dès le 1er février 2011.

Trois interventions parlementaires sont encore en souffrance. Elles demandent l'augmentation de la durée du service civil, de «remédier au manque d'effectifs de l'armée causé par les requérants auxquels l'accomplissement du service militaire ne pose aucun cas de conscience» ou encore de limiter au seul recrutement la possibilité de déposer une demande de service civil. Le Conseil fédéral doit livrer un nouveau rapport en décembre 2011.

Pino Dietiker

Traduction: Jérôme Strobel

Commentaire

Le Conseil fédéral coupe l'envie aux jeunes de s'engager

Une baisse significative des effectifs militaires est aujourd'hui incontournable et presque unanimement admise. Le dernier rapport de sécurité préconise cette orientation. Parallèlement, le taux d'inaptes est toujours plus élevé, atteignant près de 40% rien qu'au recrutement.

Le service civil, lui, connaît un attrait grandissant. Le mal-être et les différentes formes de violence présentes dans notre société prennent souvent leur source dans l'effritement des liens sociaux et les inégalités économiques. Il fait désormais plus de sens aux yeux des citoyens en âge de servir de se rendre concrètement utile à la communauté, pour remédier à certaines difficultés sociétales, au travers d'une activité constructive dont les effets sont directement observables.

La conclusion du Conseil fédéral: trouver un bouc émissaire, le service civil, coupable de «menacer» les effectifs de l'armée. Et en conséquence, de nouvelles «mesures visant à réduire l'attrait au service civil». Il y a bien une tendance masochiste à vouloir freiner l'attrait des jeunes à servir pour leur communauté. Mais au-delà des gesticulations politiques, une autre voie est à creuser. Celle de l'instauration d'un service citoyen volontaire, ouvert à toute personne résidente, y compris les femmes, et sans distinctions d'âge. Ce service citoyen aurait son existence propre, détachée de l'obligation de servir, avec l'avantage considérable de ne plus être le souffre-douleur de l'armée.

Gaétan Morel

Editorial

CIVIVA a grandi



Nous avons accueilli avec grande joie les réactions positives à la publication du premier numéro du «Monde civil». Notre idée de diffuser des informations approfondies sur le service civil à tra-

vers un journal commun à quatre organisations associées semble être appréciée. Ce qui est également réjouissant, c'est que CIVIVA peut d'ores et déjà compter sur plusieurs établissements d'affectations au sein de ses membres. Merci beaucoup pour votre confiance !

D'autres nouvelles sont cependant moins heureuses. À partir du 1er février entre en vigueur le nouveau règlement sur le service civil avalisé par le Conseil fédéral en décembre dernier. C'est ainsi que les civilistes recevront à l'avenir moins de défraiements, de nouveaux obstacles se dresseront dans la procédure d'admission, et la liberté de choix lors de la planification des affectations sera restreinte. Ces mesures vont dans le mauvais sens et découragent les civilistes. En aucun cas elles ne permettront d'obtenir les résultats escomptés. Elles ne convaincront que très peu de soldats à se tourner vers le service militaire : du coup, c'est la voie bleue qui sera choisie au détriment du service civil et de plus en plus de jeunes vont effectuer aucun service.

D'autres durcissements sont à craindre : des propositions plus absurdes les unes que les autres abondent sur ce dossier. Si les civilistes ne pouvaient plus passer la nuit à la maison, comment ferait un musée, par exemple, pour les héberger ? Accomplir toute la durée du service civil d'une seule traite serait insensé pour certaines affectations, comme par exemple chez les paysans de montagne. Et si les civilistes ne choisissaient plus eux-mêmes leurs affectations, les organisations ne pourraient plus disposer des personnes les plus adéquates pour leurs besoins.

Pour empêcher de tels durcissements et, au contraire, donner davantage de reconnaissance au service civil, les civilistes et établissements d'affectation doivent s'unir. Préservons ensemble cet engagement citoyen que représente le service civil !

Au nom du comité,
Simon Scheiwiller

Soutenez CIVIVA – Devenez membres!



Est-ce que le service civil vous préoccupe ?

Souhaitez-vous être informés et collaborer à l'évolution future du service civil ?

Alors devenez membre sans plus attendre ou abonnez-vous à ce journal !

Pour les organisations (établissements d'affectations, ONG, etc) :

- Oui, je souhaite devenir membre de CIVIVA (contribution de 350.- par an ou montant à déterminer en fonction de votre capacité financière)

Pour les personnes individuelles ou organisations :

- Oui, je m'abonne au «Monde Civil» (4 fois par an, CHF 25.-) (Pour les membres de CIVIVA, de la PSC, de l'ASC et de zivildienst.ch l'abonnement est inclus dans la cotisation)
- Oui je deviens membre de la Permanence Service Civil - PSC (CHF 30.- par an, cotisation de soutien: 60.-)
- Oui, je deviens membre de l'Association Suisse des Civilistes - ASC (CHF 40.- par an)
- Oui, je deviens membre de zivildienst.ch (CHF 75.- par an)

Organisation : _____

Nom et prénom : _____

Rue : _____

Lieu et code postal: _____

E-mail: _____

Contactez-nous par e-mail à info@civiva.ch ou par courrier postal à: CIVIVA, case postale 9777, 8036 Zürich

Le potentiel et les limites d'un service volontaire

Bastien Poscia et Sandro Mazzeo, étudiants à la Haute école de travail social de Genève (HETS), ont consacré leur travail de fin d'étude à la question du service citoyen, une sorte de service civil élargi, volontaire et ouvert à toute personne résidante en Suisse. CIVIVA s'est entretenu avec l'un d'entre eux.



A l'occasion de l'Année européenne du volontariat des projets de service citoyen ont été mis en place dans différents pays. Ici : Deux volontaires belges. Photo : Service citoyen.

CIVIVA : comment définissez-vous le service citoyen ?

Bastien Poscia : Comme un espace d'encouragement et de valorisation de l'engagement au service d'autrui, ainsi que de la participation citoyenne à la vie en société qui serait accessible à toute personne prête à donner de son temps et mettre à profit ses compétences pour la communauté.

Quelles sont ses principales innovations par rapport au service civil ?

Tout d'abord, le service citoyen serait totalement détaché de l'obligation de servir, donc de l'armée. A la différence du service civil, il serait accessible aux femmes, aux jeunes comme aux aînés, aux Suisses comme aux non-Suisses. Il serait participatif puisqu'il donnerait l'opportunité à la personne en service de proposer une «mission» d'utilité publique (évaluée et validée ou refusée par une commission mixte composée d'acteurs de la société et de l'Etat) et non de forcément choisir parmi une liste d'établissements d'affectation prédéfinis par l'admini-

stration. Enfin, il encouragerait les projets à un niveau très local (immeubles, quartiers, communes) et inciterait à réaliser des projets collectifs, que ce soit de la part de groupes d'habitants ou d'autres associations de citoyens.

Pour votre travail, vous avez interrogé plusieurs experts et travailleurs sociaux. Est-ce que l'idée du service citoyen a été bien accueillie ?

Oui, on peut dire que dans l'ensemble, ce projet a été bien accueilli par les différentes personnes que nous avons interrogées en raison de son potentiel en terme d'apports pour le «vivre-ensemble». Toutefois, certaines personnes nous ont fait part de certaines appréhensions suivant la tournure que ce projet pourrait prendre.

Quelles sont à votre avis les principales barrières à ce projet et, par opposition, quels sont les arguments qui peuvent séduire les plus sceptiques ?

Une gestion trop rigide ou trop hiérar-

chique d'un tel dispositif pourrait aller à l'encontre des objectifs visés par le service citoyen. La concurrence qu'il pourrait représenter sur le marché de l'emploi et sur le bénévolat est également une menace. Il reste par ailleurs de nombreuses interrogations sur le système de financement, le mode de rétribution des personnes en service ou encore sur les acteurs à intégrer dans le processus de réflexion pour sa mise en place et pour gérer son fonctionnement.

«Il faut mettre en avant la notion de service, non plus directement à la patrie mais à la communauté»

Pour les plus sceptiques, il faudrait mettre en avant son potentiel de création de lien social dans notre société gangrenée par l'individualisme voire les économies qu'il pourrait permettre de réaliser en terme de prise en charge des problèmes de sécurité ou de santé mentale, notamment dans le monde du travail. Enfin, il s'agirait de mettre en avant la notion de service, non plus directement à la patrie mais à la communauté. On pourrait ainsi démontrer les apports réels des civilistes pendant les nombreuses années d'expérience du service civil.

Dans votre conclusion, vous donnez quelques pistes et faites des propositions pour que le service citoyen vienne sur le devant de la scène politique. Quelles sont les prochaines étapes d'après vous pour développer ce projet ?

Il serait intéressant de communiquer à un large public l'existence et les buts recherchés par ce projet, à travers le site internet que nous avons réalisé, mais aussi par différents médias et par des événements publics. Il faut inviter toute personne intéressée à se joindre à la réflexion. On pourrait aussi imaginer faire appel à différents acteurs associatifs, politiques, sociaux et culturels ainsi qu'à d'autres spécialistes de l'action sociale pour tenir des tables rondes, voire un colloque sur le sujet.

Propos recueillis par Gaétan Morel

Re-naturaliser des zones de tir

L'assainissement des zones de tir coûte environ 500 millions. Ces surfaces pourraient être reconverties sans surcoûts en zones écologiques.

Le département fédéral de la défense, de la protection de population et des sports (DDPS) a adopté cette année un programme de grande envergure destiné à enterrer les erreurs du passé. L'élimination des pollutions induites par l'armée est estimée à environ un milliard de francs. L'assainissement d'environ 1500 zones de tir, réalisé par les municipalités ou les sociétés de tir, n'a été évoqué que très marginalement. Ce n'est pas pour rien : une recherche effectuée par «Le Monde civil» montre qu'il faudrait pour cela réunir encore environ 500 millions de francs.

Qui payera les dégâts ?

On ignore pour le moment qui est sensé prendre en charge les frais liés à l'assainissement de ces installations de tir. Si une municipalité ou un club de tir assainit une surface polluée avant 2020, la Confédération prend en charge quarante pour cent des frais. Le canton, la municipalité et les clubs se divisent le reste. Qui payera combien, la question n'est pas réglée dans la plupart des cantons. Il est cependant prévisible que certaines sociétés de tir devront puiser dans leurs réserves.

Ce problème a été résolu de manière exemplaire dans la commune argovienne de Schafisheim. Jouant le rôle de compensation écologique, un biotope a été créé sur le terrain sinistré sans qu'aucun surcoût ne soit causé. CIVIVA encourage vivement cette idée, afin que la procédure fasse aussi cas d'école dans d'autres municipalités. Peut-être même que des civilistes pourraient être affectés pour de telles missions. Cela aurait aussi une importance symbolique.

Severin Hintermann
Traduction : Gaétan Morel

Faire une pause dans son quotidien

Le genevois Michel Wild a effectué son service civil en montagne, au Centre de Biologie Alpine de Piora, dans le canton du Tessin. Il relate son expérience et les particularités d'une affectation à près de 2000m d'altitude.



Le personnel du CBA explique la biodiversité à des promeneurs. Photo: Michel Wild

Cet été, j'ai eu l'opportunité d'effectuer 2 mois de service civil au Centre de Biologie Alpine de Piora. Ce centre se trouve au-dessus du lac de Cadagno à 1964 m d'altitude. Il y a deux possibilités pour le rejoindre. La première est la voiture jusqu'au hameau de Cadagno puis dix minutes de promenade autour du lac. La seconde possibilité, bien plus charmante et écologique, consiste à prendre le funiculaire à Piotta jusqu'au Ritom et d'effectuer le sentier didactique autour de ce lac. Pour ma part, la première partie du voyage se faisait en funiculaire et la seconde en vélo avec des sacoches remplies de nourriture pour la semaine.

En travaillant au Centre de Biologie Alpine, on vit dans le rythme des éleveurs et fromagers de la région qui produisent le fameux fromage des Alpes, le « Piora ». On se lève le matin sous le son des cloches des vaches qui sortent de la traite. La journée du civiliste commence alors.

Un cadre idyllique

Le centre accueille de nombreuses universités du monde entier (Genève, Zürich, Géorgie [USA], Turin [I], Mainz [D], Odense [Danemark], etc.) dans ces locaux composés de cuisines, de dortoirs et de laboratoires. Le but du civiliste est d'accueillir ces groupes de recherche, de veiller à l'entretien des locaux (coupe de bois, jardinage, recyclage, réparation, etc.) et de la fonctionnalité du matériel mis à disposition par le centre (microscopes, bateau, etc.).

Le cadre idyllique en matière de biodiversité, de montagne, de lac, influence directement son travail de tous les jours. Un ma-

tin, le botaniste cantonal vient frapper à la porte du centre et après un café, il te propose de l'accompagner pour la journée sur un sommet pour déterminer diverses plantes. Le jour suivant, il faut accompagner avec le bateau à rames une classe d'école sur le lac de Cadagno pour un cours de microbiologie. Il y a eu par la suite, les «48h de la biodiversité», une aubaine pour discuter avec des spécialistes (géologue, anthropologue, botaniste, zoologue) qui se s'ont donné deux jours pour continuer les recherches dans le Val Piora.

S'immerger dans un autre monde

Le service civil à la montagne reflète des aspects singuliers qui diffèrent par plusieurs aspects à un service civil en milieu urbain. Le premier aspect étant une certaine «coupure» vis-à-vis de notre vie quotidienne. Celle-ci s'explique rien que par son environnement très différent, les personnes que nous côtoyons, et la restriction de certains outils de communication, de média. Un autre aspect, qui découle de celui-là, est les moyens pour réaliser les travaux, le plan «débrouille» est souvent d'usage pour pouvoir mettre un terme aux projets aussi entreprenant qu'ils soient (rénovation du bateau, des locaux, etc.).

En conclusion, je dirai que ces deux mois au Val Piora m'ont permis de vivre une expérience sans précédent. Prendre le temps de faire une pause avec son quotidien et d'être immergé dans un nouveau monde font le fruit de cette aventure civiliste.

Michel Wild

Annonces

Le CENAC recherche

Un ou une bénévole en charge des relations publiques et de la communication auprès des membres pour quatre heures de temps de travail par mois, plus six comités par an.

Mission : définir annuellement, avec le secrétariat, une stratégie de communication, afin d'assurer la communication auprès des membres et faire connaître le Cenac à l'extérieur de l'association. Suivre la mise en œuvre de la stratégie de communication. Superviser les documents communicationnels diffusés à large échelle.

Compétences requises : capacités de synthèse, rédactionnelle, de créativité et de conviction.

En cas d'intérêt vous pouvez vous adresser à Manuela Dionisio Calado : manuela.calado@fasl.ch, 079 982 16 42.

La Déclaration de Berne cherche

Un civiliste pour une durée de 6 mois à 100% pour son secrétariat romand à Lausanne. Entrée en fonction : 21 mars 2011 ou à convenir. Délai de remise des dossiers de candidature : au plus vite (jusqu'au 28 février 2011).

Tâches et responsabilités : Mettre à jour le site internet, préparer l'envoi du newsletter, traduction et adaptation de textes destinés à la publication en ligne ou dans la revue Solidaire, travaux de recherche documentaire, organisation de manifestation ou l'animation de stands de présentation, tâches administratives.

Qualifications requises : Formation universitaire (ou jugée équivalente), langue maternelle française, bonnes connaissances de l'allemand et de l'anglais, aisance dans l'expression écrite et orale, excellente capacité rédactionnelle, utilisation aisée des outils informatiques usuels, expérience de gestion d'un site internet, intérêt pour les questions de politique de développement.

Pour tout renseignement supplémentaires, veuillez prendre contact avec M. Raphaël de Riedmatten au 021 620 03 08.

206.1

Pour cent

La loi sur le service civil se fonde sur les lois sur l'armée pour déterminer le nombre de jours à faire par chaque civiliste. Le quota est de 1.5 la période militaire restante pour les soldats et sous-officiers inférieurs, de 1.1 pour les grades supérieurs. La pratique est hélas toute autre. Il est en effet de notoriété publique que les militaires finissent rarement la totalité des jours qu'ils ont à faire, le solde leur étant remis.

Il n'en va pas de même des civilistes qui sont rigoureusement tenus de faire l'ensemble des jours imposés. Avec pour conséquence que pour chaque jour qu'un soldat finalement ne fera pas, le quotient de 1.5 du civiliste augmente d'autant. Le rapport sur le service civil et la preuve par l'acte de juin 2010 nous donne enfin des chiffres suffisamment précis pour faire le calcul :

Les militaires font au total 71.8 % de leurs jours à faire, soit 186.7 jours au lieu de 260. Pour que le calcul soit complet, il convient aussi de déduire les quelques jours remis à des civilistes (1.3% du total des jours total de service civil ne sont pas faits par 4% des civilistes). Le quotient réel est donc de (385 : 186.7) : 2.061.

Christophe Barbey

Brève

Service déplacé à cause des enfants

En 2009, un père de famille zurichois était convoqué pour un service civil à effectuer de juin à septembre 2010. L'homme en question a alors déposé une demande pour déplacer son service au motif qu'à cette période la prise en charge de sa fille n'aurait pas été garantie. En outre, une prise en charge par une tierce personne n'était pas envisageable ni d'un point de vue financier, ni d'un point de vue d'organisation. Il souhaitait toutefois effectuer son service civil au cours de l'année 2011.

L'Organe central du service civil a rejeté sa requête au motif que, en dépit de sa triple charge de travail, d'étude et de garde d'enfants, sa situation ne constituait pas un cas difficile. Le père a protesté auprès du Tribunal Administratif Fédéral. Celui-ci a statué qu'il devait être accordé plus d'importance au droit au respect de la vie familiale qu'à l'accomplissement du service civil. Le rejet de la demande de report était donc disproportionné. Il est à noter que, sur le principe, le civiliste était prêt à effectuer son service civil. (red)

Contact

Genève: **Permanence service civil, Maison des associations; 8, rue du Vieux-Billard; Correspondance: CP 102, 1211 Genève 8; Tél. 022 328 24 54**

Lausanne: **Centre pour l'action non-violente, Rue de Genève 52; Tél. 021 661 24 34; www.non-violence.ch**

Bellinzona: **Centro per la non-violenza della Svizzera italiana (CNSI), Via Vela 21, Casella postale 1303, 6501 Bellinzona; Tél. 091 825 45 77;**

www.nonviolenza.ch, E-Mail: info@nonviolenza.ch

Zürich: **zivildienst.ch; Gartenhofstrasse 7, 8036 Zürich; www.zivildienst.ch; Tél. 044 450 37 37 (Lundi-Vendredi 14-18h); Mail: beratungsstelle@zivildienst.ch;**

Berne: **Daniel Costantino, Haslerstrasse 21, 3008 Bern; www.armymuffel.ch; Tél. 077 459 49 36; Mail: info@armymuffel.ch**

Bâle: **Consultations chez Bruno (G: 061 815 82 42 / P: 061 411 26 19) et Piet (079 563 04 44)**

Impressum

«Le Monde Civil» numéro de février 2011; 2^{ème} édition
Paraît 4 fois par an

Abonnement annuel Fr. 25.-

Pour les membres de la PSC, de l'ASC, de zivildienst.ch et de CIVIVA, l'abonnement est inclus dans la cotisation

Paiement de l'abonnement :
CCP 85-594763-0, mention «Abo»

Editeur : **zivildienst.ch, Zürich**

Rédaction et distribution:

Le Monde Civil, Zürich, redaction@civiva.ch

Rédaction: **Jérôme Strobel, Gaétan Morel, Miguel Garcia, Martin Stadelmann, Piet Dörflinger, Simon Scheiwiler**

Contributions : **Pino Dietiker, Michel Wild, Severin Hintermann, Christophe Barbey, David Brockhaus**

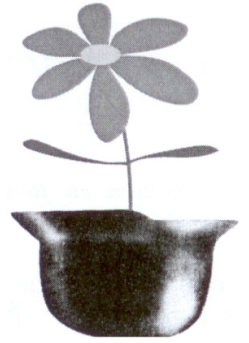
Traductions : **Gaétan Morel, Jérôme Strobel, Gérard Duc**

Tirage : **2500 ex.**

Impression : **Ropress, Zürich**

Activités de la Permanence Service Civil (PSC) - Genève

Service citoyen : Un projet pilote à Genève



Depuis 2009, la PSC est impliqué dans un groupe de réflexion autour d'un service citoyen. Cette année, le groupe veut passer à la vitesse supérieure et a émis l'idée d'organiser un grand colloque avec l'espoir qu'il débouche sur une plateforme ou un groupe de travail chargé d'en faire un projet pilote.

Aussi aberrant et incompréhensible que cela puisse paraître, le Conseil fédéral est allé jusqu'à prendre la décision de restreindre l'attrait au service civil (voir page 1), de manière purement dogmatique et sans réellement justifier ses choix. Alors que de plus en plus de jeunes se montrent motivés à s'engager pour la collectivité et que l'armée de son côté a trop d'effectifs, de telles orientations prouvent que l'on ne peut plus s'épargner un débat de fond sur l'obligation de servir.

Obligation ou pas, une autre voie est à creuser. Celle de l'instauration d'un service citoyen volontaire, ouvert à toute personne résidante, y compris les femmes, et sans distinctions d'âge. Ce service citoyen aurait son existence propre, détachée de l'obligation de servir, avec l'avantage considérable de ne plus être le souffre-douleur de l'armée. En sus des activités actuellement accomplies dans le cadre du service civil, un service citoyen pourrait également être un

outil à disposition des habitant-e-s qui seraient en mesure, à l'échelle d'un quartier ou d'un immeuble, de créer des missions de proximité répondant à des besoins collectivement exprimés. Rétribué (assurance perte de gain) ou indemnisé (bons de formation, complément à des rentes), chaque catégorie de la population y trouverait son compte et pourrait l'envisager comme une étape d'insertion professionnelle, une reconversion, une pause dans une carrière ou encore une manière de créer du lien et se rendre utile.

Grand colloque en 2011

Une commission composée de travailleurs sociaux, responsables associatifs et représentants de l'Etat serait chargée de mettre en œuvre un catalogue de missions et de déterminer quels projets issus de la société civile mériteraient d'être retenus. Enfin, des formations correspondant au domaine d'activité et un encadrement par des professionnels garantirait un sérieux dans l'accom-

plissement du service citoyen. Ils permettraient également de renforcer les compétences des civilistes et de faciliter leur insertion dans le marché du travail.

La Permanence Service Civil de Genève (PSC) s'active, avec d'autres organisations et individus, à ce que l'idée d'un service citoyen fasse son chemin. Un groupe de réflexion se réunit autour de ce projet depuis maintenant près de deux ans. Avec un objectif qui se précise petit à petit : pourquoi pas une expérience pilote à Genève ? Dans cette optique, le groupe de réflexion sur le service citoyen envisage d'organiser, en 2011, un grand colloque sur cette question, réunissant les experts et les personnes concernées. Les buts de ce colloque : évaluer la pertinence du projet, voir s'il reçoit une large adhésion et sous quelles modalités il serait le plus efficace et défendable politiquement. Des informations plus détaillées suivront probablement dans le prochain numéro.

Gaétan Morel

Association Suisse des Civilistes (ASC)

La naissance de l'ASC

L'ASC, j'en faisais déjà partie avant qu'elle existe. En 2002, à Expo.02, quelque 500 civilistes ont effectué l'équivalent de 35 000 jours de service sans que personne ou presque n'en parle. L'engagement à Expo.02 nous avait pourtant été vendu comme une chance pour la visibilité du service civil. Lors de la manifestation, notre signe distinctif sera un pin's de 5cm x 1 cm. A l'heure du bilan, Samuel Werenfels, le directeur du service civil, fit un compte-rendu positif de cet engagement massif tout en soulignant qu'«il reste encore à faire connaître davantage le service civil et à consolider son image». Sur place, toute initiative des civilistes pour attirer l'attention sur le service civil et sa contribution à Expo.02 avait rapidement été

anéantie, que ce soit par la direction d'Expo.02, ou par la direction des Expositions nationales, qui jouait le rôle d'établissement d'affectation. Les inscriptions «service civil» sur nos camionnettes militaires bleues ont très vite dû être retirées.

Une communauté d'intérêts

Ce que de nombreux civilistes ont alors ressenti comme des chicaneries est en réalité clairement établi : l'autorité du service civil a l'interdiction de faire de la publicité pour le service civil, alors que d'autres « entreprises fédérales » sont soutenues par de véritables appareils de propagande.

Voilà l'élément déclencheur de ces huit années d'engagement pour le service civil.



L'indignation de nombreux civilistes devant les circonstances de l'affectation à Expo.02 a aidé à fonder l'ASC au printemps 2003. Naturellement, la présence simultanée de nombreux civilistes sur un même site a favorisé la création d'une communauté d'intérêts. Mais aujourd'hui, nombreux sont les civilistes actifs qui n'ont pas eu l'occasion pendant leur service de partager leurs joies et leurs indignations avec d'autres civilistes et le cas échéant de se faire entendre. L'ASC reste donc nécessaire, notamment dans le contexte de la nouvelle Ordonnance sur le service civil. Là aussi, et j'y compte beaucoup, il y aura des civilistes engagés agissant en défenseurs d'intérêts.

David Brockhaus